

Fiche des caractéristiques du revenu contributif :



Qu'est-ce qu'un revenu contributif?

C'est un revenu gagné par des membres de la famille* non emprunteurs qui vivent au même endroit que les emprunteurs, c'est-à-dire des occupants non emprunteurs.

Principales caractéristiques :

- Le revenu contributif s'applique aux propriétés occupées par le propriétaire et aux propriétés locatives occupées par le propriétaire.
- L'emprunteur doit avoir une cote FICO d'au moins 600.
- Le revenu contributif maximal autorisé pour le service de la dette est de 1 500 \$ par mois ou de 18 000 \$ par année et ne doit pas dépasser 20 % du revenu total.
- Le revenu contributif doit provenir d'un membre de la famille* qui vit au même endroit.
- Cette particularité est offerte partout au Canada.
- La prise en compte du revenu contributif **ne peut pas** être combinée aux programmes spéciaux; le Programme à ratio élevé et VALEURTotale^{MD} ne peuvent pas inclure le revenu contributif.

Critères d'admissibilité des contributeurs :

- Les contributeurs doivent avoir l'âge de la majorité et avoir un statut juridique valide au Canada.
- Ils doivent être des particuliers, et non des sociétés.

Documents

Preuve que le contributeur vit chez l'emprunteur (permis de conduire, facture de téléphone ou facture de services publics)

Revenu : talon de paye, relevé de pension ou relevés bancaires des 3 derniers mois pour confirmer qu'il y a une source continue d'argent provenant du contributeur

*Les membres de la famille du client comprennent son conjoint ou conjoint de fait (y compris un ex-conjoint ou partenaire), son/ses enfant(s) biologique(s) ou adoptif(s), sa/ses mère(s), son/ses père(s), la/les mère(s) ou le/les père(s) du conjoint ou conjoint de fait (la belle-mère ou le beau-père), et les enfants de sa mère ou de son père (fratrie).